

LASNE NATURE

BULLETIN TRIMESTRIEL PUBLIE PAR L'ASBL "LASNE NATURE" • RUE D'OTTIGNIES 6 • 1380 LASNE

DECEMBRE 1992 - JANVIER - FEVRIER 1993 • N° 12 • Editeur responsable: Y. DELAIN - 11 rue de Ceroux - 1380 Lasne

EDITORIAL: LE PROJET DE DÉCHARGE POUR UNE SOLUTION DE RECHANGE

L'ENQUETE PUBLIQUE

Au jour où nous écrivons notre article, l'enquête publique, manifestement, va reprendre, du moins si, entretemps, aucune autorité, en particulier celle qui exerce la tutelle sur la Province, n'a contesté sa légalité. Car, comme M. Fischer le souligne en p. 3, l'illégalité de l'Arrêté du 20/8/1992 est flagrante.

Que l'illégalité soit ici flagrante ne signifie malheureusement pas qu'elle sera reconnue. Nous avons beau être pénétrés de l'idée que nous avons pour nous le bon droit, personne n'est assuré à 100% que ce bon droit sera confirmé par le résultat d'un recours aux tribunaux, au Conseil d'Etat, ou à une autre autorité de tutelle.

C'est pourquoi, si l'enquête publique reprend dans la prochains jours, Lasne Nature, qui pourtant la tient pour nulle et réclamera son annulation officielle, ne refusera pas d'y participer et de faire les remarques et réclamations de fond justifiées par les insuffisances du dossier: il est prudent d'envisager que l'annulation pour vice de forme pourrait être obtenue.

Le dossier qui sera mis à l'enquête publique étant identique, ou très semblable à celui dont nous avons eu connaissance en avril dernier, Lasne Nature s'opposera, bien entendu, radicalement, au projet: les raisons de le faire n'ont pas changé. S'opposer, pour nous, ne consiste d'ailleurs pas uniquement à émettre par écrit un avis

négatif, en le justifiant. Ni à mettre, en plus, le débat sur la place publique: c'est utile, mais insuffisant

LE DIALOGUE

Pour être efficaces, ayant clamé nos raisons, il s'agit d'écouter les raisons des autres; les autres, en l'occurrence, ce sont tous ceux qui à un titre quelconque interviennent ou interviendront dans la décision à prendre. Car, on s'en doute, ils ont, en général eux aussi un problème à résoudre, qui n'est pas identique au nôtre. Nous œuvrons en vue de donner à ces problèmes, que nous considérons comme aussi légitimes que le nôtre, une issue acceptable, qui ne soit pas le remplissage envisagé de la carrière.

Fernand DEBREYNE

(suite p.8)

Samedi 11 octobre, 9 heures EN DIRECT DU RU MILHOUX

Voici qu'arrivent les premiers volontaires, bottés (pas assez, se souviendront quelques-uns) encapuchonnés (ce n'est pas nécessaire: il fait beau!), et surtout outillés. Faux, fourches, haches, débroussailleuses, tronçonneuses (quel chahut) seront de la partie.

Plus de 25 courageux se relayent pour nettoyer les berges du Ru Milhous, enlever les herbes et branches coupées, dégager un large espace autour de la petite mare.

Certains habitants du cru (merles, troglodytes, rouges-gorges) viennent admirer les coups de faux élégants du Dr. Stenuit, ou la tenue particulièrement seyante de Mme Duquenne.

Ce n'est que fort tard que tous les travailleurs de force se séparent en admirant l'énorme travail accompli.

Pour une première fois, les oiseaux de la réserve n'en demandaient pas tant.

Une nouvelle journée de gestion fut improvisée le 11 novembre ainsi que divers travaux poursuivis les jours suivants.

*Pour les journées de gestion des prochains mois consultez l'AGENDA
Merci à tous les participants Y.L.*

AGENDA

DECEMBRE 1992

JEUDI 3: 20 h. Réunion du Groupe Sentiers. Centre Sportif de Lasne

DIMANCHE 13: LASNE NATURE. Journée de GESTION de la Réserve du RU MILHOUX. R.V. sur place dès 9h. Voir note au bas de cette colonne

DIMANCHE 13: Promenade "Cercle Naturalistes" Deux sites semi-naturels. Région bruxelloise: autour du Kauwberg et du Kinsendaël. R.V. à 9h.15 à la gare de Waterloo ou à 10 h. à l'entrée du cimetière d'Uccle, rue de la Chênaie. Si le temps est défavorable, visite du Museum d'Histoire Naturelle de Bruxelles. Covoiturage souhaité.

SAMEDI 19: Promenade LASNE NATURE: La Marache et ses environs. R.V. 10 h. au carrefour de la route de la Marache et de la rue de Genleau.

Les deux derniers jeudis du mois tombant les 24 et 31 décembre, il n'y aura pas de réunion mensuelle LASNE NATURE en décembre.

JANVIER 1993

DIMANCHE 3: Visite guidée "Cercle Naturalistes" à l'Hofter Musschen. R.V. à 10 h. coin de l'avenue Hippocrate et du Bd. de la Woluwe. P.A.F. membres du Cercle: 20 F. non membres: 50 F. Guides E.Fauville (Tél.:02/649 68 23) et Ch.Bilterynt (Tél.: 02/672 07 18)

JEUDI 7: 20 h. Réunion mensuelle du Groupe Sentiers au Centre Sportif de Lasne.

DIMANCHE 10: Promenade LASNE NATURE: Ransbeck. R.V. 10 h. place de Ransbeck.

VENDREDI 15: 20 h. Centre Sportif de Lasne. LASNE NATURE organise une Conférence avec diaporama par DAMIEN HUBAUT, photographe et professeur d'ornithologie à l'institut des Sciences Naturelles. Détails du programme en page 6.

SAMEDI 23: Journée de gestion de la Réserve du RU MILHOUX. R.V. sur place dès 09 h.00. Voir note au bas de cette colonne.

JEUDI 28: 20 h. Réunion mensuelle de LASNE NATURE Centre Sportif de Maransart.

FEVRIER 1993

JEUDI 4: 20 h. Réunion mensuelle du Groupe Sentiers au Centre Sportif de Lasne.

DIMANCHE 7: Journée de gestion de la Réserve du RU MILHOUX. R.V. sur place dès 9h. Voir note au bas de cette colonne.

DIMANCHE 14: Promenade LASNE NATURE: vers Cérroux-Mousty. R.V.10 h. place de Renival.

JEUDI 25: 20 h. Réunion mensuelle de LASNE NATURE Centre Sportif de Maransart.

JOURNEES DE GESTION. Afin de nous aider à préparer le travail, veuillez confirmer votre venue en téléphonant après 20 h. à Eric Severin du Comité de Gestion. Il est indispensable d'être botté. Faux, faucilles, serpettes, fourches, houes, etc... sont bienvenus. Boissons chaudes prévues à l'heure de midi.

COTISATIONS

La cotisation annuelle à Lasne Nature est de 200 francs MINIMUM.

Il n'y a aucune obligation de s'en tenir à cette somme... et c'est ce qu'ont très bien compris la plupart de nos membres.

Nous voulons vivre et développer nos actions sans encombrer notre bulletin de publicité. Celle-ci sature déjà suffisamment notre champ visuel et auditif.

Aidez-nous à sauvegarder notre indépendance, versez votre cotisation à l'asbl LASNE NATURE
001 2326233 55 à 1380 LASNE.

29 OCTOBRE 1992

L'ASSEMBLEE GENERALE DE LASNE NATURE

La séance débuta par la lecture du rapport d'activités de l'année écoulée, rapport relatant tous les domaines dans lesquels nous avons développé nos actions :

Protection des eaux, participation à l'élaboration d'un contrat de rivière pour la Dyle et ses affluents (pour nous, la Lasne et le Smohain); nos actions contre le projet de décharge à Couture- St- Germain qui menace sérieusement une zone d'habitat, les eaux souterraines, la faune et la flore; nos campagnes pour la propreté et le recyclage des déchets, la sécurité de la circulation; cette protection de la nature qui trouve une application très précise par l'acquisition- grâce à un appel à la souscription publique- de la réserve naturelle du Ru Milhoux: la protection des zones humides; le sauvetage et la restauration d'éléments du patrimoine; l'entretien et la réouverture de sentiers; l'attention portée aux dossiers de demande de lotissements en désaccord avec les prescriptions du plan de secteur, etc...

Après avoir signalé que nous avions dépassé le cap des 500 membres, notre secrétaire rappela notre participation à une série de fêtes et manifestations, nos promenades, la publication régulière de notre bulletin d'informations, sa distribution par nos soins, l'édition de cartes des sentiers continuellement mises à jour, de cartes vues, etc...

Puis l'assemblée eut à se prononcer sur quelques modifications à apporter à nos statuts.

MODIFICATION DES STATUTS

Les 2/3 des membres effectifs devant être présents ou représentés pour que les votes

MEMBRES FONDATEURS, ADHERENTS ET EFFECTIFS

Ces qualificatifs ne sont pas toujours clairs.

Les membres fondateurs désignent les 11 personnes qui ont créé notre ASBL. Les membres adhérents sont tous ceux qui payent une cotisation quel qu'en soit le montant (mais au minimum 200 F.). Chaque année, le Comité de Gestion, élu par l'Assemblée Générale, propose à quelques membres adhérents qui ont marqué un intérêt particulier à notre association et participé à son travail sous diverses formes, de devenir membres EFFECTIFS.

C'est en quelque sorte une reconnaissance particulière que nous voulons leur témoigner. Ils ont le droit de vote lors des Assemblées Générales: ce sont eux qui, avec les fondateurs, peuvent modifier les statuts et élisent chaque année le nouveau Comité de Gestion.

soient valables, on constata que 42 des 47 membres effectifs en règle de cotisation étaient dans la salle ou représentés.

La majorité des 2/3 étant requise pour l'adoption de ces changements, ils furent tous acceptés. Le premier, le deuxième et le quatrième à l'unanimité et le troisième par 35 voix pour, 3 votes négatifs et 4 abstentions.

Voici les changements adoptés :

1. Nous insérons entre le 2ème et le 3ème paragraphe de l' article 2 de nos statuts le texte suivant:

"L' association pourra acquérir, aménager et gérer dans le sens le plus large, tout bien constituant une réserve naturelle ou ayant un intérêt écologique ou didactique dans le sens le plus large.

Ces biens ne pourront être aliénés que par la décision de l'assemblée générale prise à l'unanimité des membres effectifs de l'association.

En cas de dissolution de l'ASBL, une dernière assemblée générale extraordinaire désignera l'association nationale ou régionale de défense de la nature à laquelle ces biens seront légués. Cette décision sera prise par au moins 3/4 des membres effectifs."

2. Désirant renforcer l'efficacité de notre comité de gestion et veiller à ce que en cas d' absence de l'un ou l'autre de ses membres il y ait toujours un nombre suffisant de présents, nous remplaçons à l' article 14 les mots "cinq personnes au plus" par "sept personnes au plus".
3. Afin d'affirmer notre indépendance complète vis-à-vis de toutes les formations politiques quelles qu'elles soient, nous insérons entre la 1ère et la 2ème phrase du 1er paragraphe de l'article 16 relatif aux membres du comité de gestion la phrase suivante:

"Ils ne pourront en aucune manière être titulaires d'un mandat politique et seront considérés comme démissionnaires s'ils posent leur candidature à un de ces mandats."

4. Enfin nous remplaçons la première phrase de l'article 24 concernant les dates de l' exercice social par le texte suivant :

"L'exercice social commence le 1er octobre et se termine le 30 septembre de chaque année."

ELECTION DU NOUVEAU COMITE

Ce fut ensuite le scrutin pour l'élection du nouveau comité.

Douze candidats avaient accepté de poser leur candidature.

Un seul tour de scrutin permit la désignation des 7 membres du comité. Il s'agissait des 7 candidats ayant obtenu le plus de voix et recueillant chacun la majorité, c'est à dire au minimum la moitié des voix + une.

Le 3 novembre au cours de sa première réunion le comité répartissait les tâches entre ces 7 élus qui, pour la première fois, sont des habitants de TOUS les villages composant le grand Lasne.

Président: Yves DELAIN
Vice-Présidents: Yves LIMAUGE et Michel SCHEYS
Secrétaire: Didier GELUCK
Trésorier: Geneviève VAN ACKER
Conseillers: Monique DEKKERS et Eric SEVERIN

A tous, nos félicitations et nos souhaits de bon travail

Didier GELUCK

Comment atteindre téléphoniquement nos responsables

Le président:

Yves DELAIN: 633 38 16

Les vice-présidents:

Yves LIMAUGE: 633 18 83 après 20h.30

Michel SCHEYS: 633 13 31

le lundi de 20h. à 21h. 30

Secrétariat:

Didier GELUCK: 633 30 24

Trésorerie:

Geneviève VAN ACKER: 633 16 19

Groupe Sentiers:

Monique DEKKERS: 633 11 28

après 20h. 30

Paul LECHARLIER: 633 15 87

Réserve du RU MILHOUX:

Eric SEVERIN: 653 55 79 après 20 h.

Eaux et pollutions:

Alain CHARLIER: 633 41 93 après 18 h.

Urbanisme:

Anne MARCHAND: 633 33 29

Promenades:

Marie-Madeleine LECHARLIER: 633 15 87

Patrimoine:

Françoise BORTELS: 633 36 44

Contacts avec les écoles:

Françoise TOBIE: 633 35 03

Comité de rédaction du bulletin:

Didier GELUCK: 633 30 24

A TOUS NOS MEILLEURS VŒUX POUR L'ANNEE 1993

Le point de vue du COMITE DE QUARTIER au sujet de LA CARRIERE TROISIEME

Plusieurs faits nouveaux se sont produits depuis le dernier bulletin de Lasne Nature. Pour bien en comprendre la portée, il est indispensable de faire un petit rappel juridique.

La réglementation

Pour pouvoir exploiter la décharge, la S.A. De Kock doit obtenir deux permis :

1) **Un permis de bâtir** qui autorise la modification du relief du sol.

L'octroi de ce permis est du ressort de la Commune. Ce permis de bâtir est accordé pour une durée d'un an et peut, si les travaux n'ont pas commencé, être prorogé une seule fois pour une nouvelle durée d'un an. (1)

2) **Un permis d'exploiter**. Ce deuxième permis est accordé par la Députation Permanente (DP) qui, pour ce faire, doit se conformer à deux réglementations :

a) le décret du 11/09/85 qui organise l'évaluation des incidences sur l'environnement. Ce décret prévoit la prescription **d'une étude d'incidences sur l'environnement** lorsque le projet visé comporte des risques pour l'environnement. (2)

b) l'arrêté du 23/07/87 relatif aux décharges contrôlées. Ce décret précise notamment que la décision de la DP doit intervenir au plus tard 185 jours après l'accusé de réception de la demande.

Le permis d'exploiter

Nous avons déjà évoqué les avatars de ce permis dans le numéro de juin.

Pour mémoire, nous avons relevé plusieurs irrégularités majeures qui justifiaient largement l'arrêt de la procédure, ce que nous avons réclamé dans une pétition qui a recueilli plus de 3000 signatures.

Pourtant la DP ne s'arrêta pas en si bon

LASNE NATURE SUIT ACTUELLEMENT CES DOSSIERS:

- Projet de décharge De Kock dans la carrière Troisième, (rue du Double Ecot à Couture-St.-Germain).

- Dossier Pirlot de Corbion et consorts: Projet de lotissement, le long de la route de l'Etat (face à Couture).

- Dossier M.Alsteen Projets de constructions chemin de Plancenot (La Marache).

- Projet de lotissement de la rue à l'Eau. (Maransart).

Nous sommes également attentifs à certains bruits persistants et principalement ceux qui courent au sujet de projets de transformation du site de la plage de Renipont dont l'exploitation est désormais interdite.

chemin.

Le 20 août 1992 (3), date ultime et impérative (que nous contestons par ailleurs) elle devait octroyer ou refuser ce permis, faute de quoi sa décision serait réputée négative.

Or, le 20 août, la DP constata in extremis, qu'il y avait des vices dans la procédure. En conséquence de quoi elle décida de recommencer non pas toute la procédure, mais uniquement l'enquête publique, le tout, bien entendu, sans étude d'incidences. Pour y parvenir en restant dans le délai des 185 jours imposés par le décret du 23/07/87 et à présent échus, elle décida en outre de "neutraliser" ce délai pour une nouvelle durée de 150 jours ou, en d'autres termes, de suspendre le temps jusqu'au 17 janvier 1993.

Il s'agit là d'une décision **totale** **illégal** qui ne se fonde sur aucune base juridique et qui constitue un détournement de procédure caractérisé.

Le permis de bâtir

La S.A. De Kock a reçu le 28 août 1990 son permis de bâtir pour modification du relief du sol. Ce permis a été prorogé pour une nouvelle durée d'un an en août 1991.

Dès le 29 août 1992, ce permis de bâtir était périmé, ce que le Bourgmestre a confirmé en assemblée du 30/09/92.

Pourtant, après le 29 août, des fonctionnaires (notamment à l'urbanisme de Lasne) ont affirmé qu'un doute juridique subsistait et que le permis de bâtir était toujours valable.

Au cours d'une séance houleuse au Conseil Communal du 20 octobre, nous avons demandé, par la voix du conseiller de Laminne, que le Conseil mette clairement fin à ce qui apparaissait comme un double langage et constate sans équivoque la péremption du permis de bâtir suivant l'art. 49 du CWATU.

Il n'appartient, en effet, pas à l'administration communale de s'interroger sur telle ou telle subtilité juridique qu'aurait pu invoquer la partie adverse pour conserver son permis, mais bien d'appliquer le règlement urbanistique très clair en la matière.

Le Conseil a refusé de se prononcer, mais le lendemain le Collège a fini par constater officiellement cette péremption.

Cela signifie en clair que si en janvier, malgré les irrégularités flagrantes, la S.A. De Kock obtenait son permis d'exploiter, elle ne pourrait le mettre en oeuvre faute de permis de bâtir. Elle devrait alors réintroduire une demande auprès de l'administration communale qui s'est engagée publiquement à exiger une étude d'incidences à cette occasion.

Il était donc essentiel de faire constater officiellement cette péremption, par ailleurs évidente.

Conclusion

Conformément à l'arrêté du 23/07/87, la demande de permis d'exploiter de la S.A. De Kock est réputée refusée. Par ailleurs son permis de bâtir est périmé.

Si elle s'obstine, la S.A. De Kock devra donc introduire deux nouvelles demandes de permis et ne pourra plus éluder l'étude d'incidences.

Ces évidences ne sautent apparemment pas aux yeux des autorités compétentes puisque le 16 novembre nous avons vu apparaître un nouvel avis d'enquête publique relatif à la demande de la S.A. De Kock.

Le troisième round commence.

Un mot encore sur notre action

Le Comité s'est toujours battu sur le terrain légal contre le non respect de la législation.

Il n'est pas inutile à ce propos de rappeler que la forme et le respect des procédures constituent le seul rempart des citoyens contre l'arbitraire. Il importe donc d'exiger le respect inconditionnel et intégral de la législation.

Si le décret de 1985 avait été appliqué consciencieusement, une étude d'incidences sur l'environnement aurait été prescrite dès le début de l'affaire. Elle aurait démontré les nuisances majeures et les risques de ce projet qui aurait été rejeté.

Le non-respect de la procédure permettait au contraire à l'autorité de faire l'impasse sur toutes ces nuisances.

En d'autres termes, ce sont les détournements de la législation qui font les affaires Mellery, Obourg, Sauvenière, abattoirs de Gembloux etc... Et ce sont eux qu'il faut combattre.

De nombreuses personnes ont participé financièrement à notre action.

**Par soucis d'économie nous n'avons pu les remercier personnellement et nous profitons de ces colonnes pour le faire chaleureusement :
A TOUS MERCI !**

Jean Luc FISCHER
pour le Comité Contre la Décharge.

(1) Code Wallon de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (CWATU) - art. 49.

(2) La Commune doit également se conformer à ce décret cadre lors de l'octroi du permis de bâtir. Elle est donc compétente pour prescrire une étude d'incidences à cette occasion.

(3) 185 jours après l'accusé de réception de la demande selon l'Arrêté du 23/07/87.

QUE VIBRE LA BRABANÇONNE, " LE JOUR DE GLOIRE EST ARRIVE..." (1)

Trois splendides panneaux dus au dessin de M. Mouton et à la collaboration sympathique de M. Fernand signalent au passant qu'ici s'étend la jeune Réserve du Ru Milhoux. Chanceux fûmes-nous d'avoir découvert l'origine du nom de ce filet d'eau serpentant en ces terres désormais reconnues : c'est ce 12 septembre que MM. Milhoux père, fils et petit fils en ont dévoilé les plaques d'identification,

les 3 générations MILHOUX

heureux et fiers de la mission qui leur incombaît, alors que trois nouveaux drapeaux aux couleurs de Lasne flottaient doucement.

Après les discours d'usage, l'un expliquant ce qu'est une réserve, l'autre la situant dans son contexte local et environnemental, MM. Stenuit et Geluck se sont mêlés aux sympathisants et ont répondu à leurs questions.

Ensuite Mme Vandervelden du CROH (2) nous a menés au bord du champ qui jouxte la Réserve, base d'envol de ses protégés revalidés:

épervier, faucons crécerelles, chouette chevêche et, pour couronner le tableau, une superbe chouette hulotte nous regardait de ses grands yeux...

Quant à nos invités, ils se promenaient à l'aise, zieutant deci-delà vers les étals où de magnifiques affiches de faune et de flore côtoyaient des livres non moins choisis, notre carte des sentiers qui a pris un coup de neuf et notre toute récente édition de cartes -vues de Lasne.

De délicieuses galettes étaient présentées aux gourmets tandis que des boissons rafraîchissantes désalteraient les assoiffés. Ponctuant les divers moments de cet après-midi champêtre, l'orgue de Barbarie de Régis Chanteclair en charma plus d'un, lui rappelant des airs d'antan. Il eût fallu le dire pour commencer: notre bourgmestre M. Rotthier, et quelques membres du Conseil Communal restèrent longtemps parmi nous, de même que notre amie et voisine Mme Arlette Vincent, et

La chronique de Françoise BORTELS

LES ORIGINES DU NOM "MILHOUX"

Ayant découvert qu'un des souscripteurs qui ont permis l'achat du terrain baptisé "Réserve du RU MILHOUX" portait, coïncidence heureuse, le nom de ... Milhoux, j'ai recherché, j'ai rencontré ce monsieur et, avec la collaboration de Monsieur Henri Martin, de Glabais, j'ai esquissé ici l'histoire de cette famille.

C'est au hameau de Colinet, à proximité du chemin des Massennerées, que se trouve la source du ru Milhoux. Deux fontaines jalonnaient la première partie de son cours: la fontaine Milhoux, à sa source, et la fontaine Pâquet, à peu de distance, dans la rue Milhoux actuelle. Les fontaines qui alimentaient les habitants en eau potable ont été remplacées vers 1890 par des conduites d'eau et des bornes-fontaines. Ces dernières ont été supprimées en 1954, chaque ménage possédant au moins un robinet.

Après avoir serpenté sur une longueur de plus d'un kilomètre, et traversé plusieurs étangs, le ruisseau Milhoux se jette dans la Lasne. Le nom de la fontaine et du ru est celui d'une famille de Couture-Saint-Germain qui habitait à proximité.

Il m'a paru intéressant d'en rechercher l'origine et j'ai fait appel à la dévouée collaboration de monsieur Henri Martin, de Glabais, qui s'est penché de longues heures sur les archives dont il a extrait

son mari. Qu'ils soient ici remerciés de l'intérêt qu'ils nous portent. Nous ne pouvions cependant nous empêcher d'avoir une pensée émue pour notre président, Yves Delain, qui, hospitalisé, ne pouvait suivre la fête que de loin.

En matière de conclusion, je dirais que si nous avons atteint notre but premier, nous ne nous reposerons pas sur nos lauriers. Un nouveau départ nous attend dans la gestion du lieu, qui nous mènera vers l'accomplissement de la tâche.
CROISSE LA RESERVE DU RU MILHOUX!

M.M. LECHARLIER.

(1) Gloire : grande renommée répandue dans un très vaste public (Robert)

(2) CROCH: Centre Revalidation Oiseaux Handicapés (voir article en p.7)

ENLEVEMENT DES GROSSES PIÈCES

EN DECEMBRE

- le lundi 7 pour les rues des tournées du lundi.
- Le mercredi 9 pour celles du mercredi.
- le vendredi 11 pour celles du vendredi.
- le mardi 15 pour celles du mardi.
- le jeudi 17 pour celles du jeudi.

EN JANVIER

- le lundi 1 pour les rues des tournées du lundi.
- le mercredi 3 pour celles du mercredi.
- le vendredi 5 pour celles du vendredi.
- le mardi 9 pour celles du mardi.
- le jeudi 11 pour celles du jeudi.

les renseignements suivants.

Dans le recensement du 17 décembre 1698, on trouve pour la première fois mentionnés à Couture, André Milhoux (mort en 1706), sa femme Jeanne Col et deux enfants. Leur fils Gislain- Joseph et son épouse Marguerite Leurquin habitent à Sauvagemont (hameau de Couture).

En 1745, sous l'occupation de l'armée de Louis XV, Gislain- Joseph doit payer les contributions réclamées par la France, soit 2 florins 5 sols pour les trois vaches qu'il possède et 2 florins 7 sols pour quelques bonniers de terre. L'année suivante, c'est au logement et à la nourriture des troupes françaises qu'il doit participer et intervenir, notamment, dans les rafraîchissements servis aux soldats cantonnés à Maransart du 24 au 26 mai 1746.

Il doit fournir 3 livres de viande et 1 "pen" (sans doute un pan de lard). Plusieurs fois par an, des quotes-parts lui sont réclamées par les armées du Roy: des bottes de foin, de paille, des rations d'avoine; des taxes sur les terres et les bêtes sont exigées en plus des impôts sur les moissons.

Un de leur fils, Joseph, fut collecteur d'impôts à Couture en 1763, chargé de réunir le "Secours extraordinaire accordé pour l'entretien de la cour de son Altesse Royale, gouverneur de ces Pays- Bas, Charles de Lorraine".

Les époux Milhoux-Leurquin lèguent à leurs trois fils, par acte daté de 1770, des terres, le cortil à la fontaine et la maison familiale qui est sans doute celle qui existe encore aujourd'hui au n°5 de la rue Milhoux.

Entre 1790 et 1802, quatre enfants naissent chez les Milhoux de Couture. Guillaume - Joseph, seul survivant, les trois autres étant décédés en bas âge, s'installe à Glabais (il y a toujours des descendants des Milhoux dans ce village) où il exerce successivement les métiers de tisserand (en 1828) et de cultivateur (en 1855).

Deux générations plus tard, Jules - Gislain Milhoux, né à Glabais en 1880, s'installe à Bruxelles comme fabricant de bicyclettes; son fils René, né en 1905, plusieurs fois champion du monde de moto, épouse une jeune fille d'Ohain. De ce mariage est issu André Milhoux, ancien champion de Belgique de trial et coureur automobile (il fera partie de l'équipe nationale et participera aux 24 heures du Mans).

Ce descendant direct des Milhoux de Couture-Saint-Germain a renoué avec le sol ancestral en participant à l'achat, par notre association, de la réserve qui porte son nom...et à son inauguration, fête joyeuse dont nous rendons compte par ailleurs.

ETAT DE LA RESERVE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

(SELON LE RAPPORT DE M. DELESCAILLE ET DU COMITE SCIENTIFIQUE)

1. PRINCIPES GENERAUX GARANTISSANT UNE ACTION RAISONNEE.

- La gestion doit favoriser les espèces présentes dans le site, qu'il s'agisse de plantes, d'oiseaux, d'insectes... en veillant particulièrement à ne pas nuire aux espèces les plus rares.
- La gestion ne doit pas être envisagée d'un seul point de vue (par exemple, ornithologique) mais tout acte de gestion doit tenir compte de l'ensemble des espèces végétales et animales.
- Enfin, les effets de la gestion doivent être étalés et suivis de manière à pouvoir dresser un bilan de l'action menée.

2. ETAT ACTUEL DU SITE

La réserve peut être schématiquement divisée en quatre zones.

La première est composée d'une roselière assez nitrophile dans laquelle le roseau commun (*Phragmites australis*) est phytionomiquement dominant.

La deuxième est composée d'une cariçaie à grandes laïches (*Carex* cfr. *acutiformis*). Un petit peuplement de massettes à larges feuilles (*Typha latifolia*) se développe le long du drain amont.

Le troisième est un boisement relativement jeune à base d'aunelles glutineux (*Alnus glutinosa*) qui coupe le marais en deux.

Enfin, la zone périphérique, plus sèche, est occupée par des haies composées essentiellement de prunelliers, d'aubépines, de noisetiers,...

3. PRINCIPES D'AMENAGEMENT ET DE GESTION

A. LES ACCES

L'aménagement global du site est destiné à préserver la réserve en tant que telle, tout en permettant sa découverte. Ce site étant trop vulnérable pour être ouvert à un public même averti, nous nous contenterons, dans un premier temps, d'aménager deux petits sentiers accédant aux cabanes d'observation.

Pour éviter d'effrayer les animaux, tout en décourageant l'intrusion dans la réserve, ces sentiers seront tracés dans les haies existantes.

Ces cabanes seront construites en bordure

de la réserve et seront aménagées de façon à être les plus discrètes possible.

Le long de la rue de l'Abbaye, une haie champêtre sera plantée, en maintenant des vues vers la réserve et le village de Maransart. Cette haie assurera le calme dans la réserve et découragera les intrusions

B. LA ROSELIERE

Etant donné le caractère franchement marécageux de la station et la présence du roseau commun, il paraît souhaitable d'accentuer localement l'aspect humide. Ceci se fera en aménageant et en agrandissant une petite mare existante.

Les arbres (saules et aunelles) qui ont tendance à envahir cette zone seront recépés. Quelques sujets isolés seront maintenus (perchoirs ou postes de chant). Chaque hiver, un quart de la parcelle sera fauchée pour favoriser la pousse des roseaux.

C. LA CARICAIE

Ici aussi, l'on fauchera un quart de la surface chaque année, ce qui favorisera le peuplement des marais (*Caltha palustris*).

D. L'AULNAIE

L'aunelle marécageuse qui se développe au centre du marais isole les deux zones précédentes. Il est nécessaire de couper les cépées sur plus ou moins 10 mètres de chaque côté du ruisseau pour rétablir un contact visuel entre la roselière et la cariçaie.

Dans cette zone, les mares naturelles seront aménagées pour favoriser les batraciens présents sur ce site.

Pour le Comité Scientifique de Gestion :
Yves LIMAUGE

LES GAIS MARACHIS

On parle beaucoup des menaces qui pèsent sur "La Marache". Ses habitants n'ont pas l'intention de se laisser faire, eux qui chantent:

*Voilà les gais Marachis
Ils sont toudi ousqu'on rit
Dèl bonne humeur din leu pochos
Al manière din gavroche
Quand on vou rire in bon coup
On n'wète né si l'a des broux
On accourt toudi pou v'nu vire sins lâchi
les Marachis.*

NOS PROMENADES

LES CHAUVES-SOURIS

" La brume monte du sol...

On entend le rossignol..."

Par ce chant, jadis, à la tombée de la nuit se terminaient les feux de camp.

Ce 5 septembre à 21 h, la brume montait de l'étang de Maransart... nous écoutions les chauves-souris...

M.Servranckx nous fit un exposé court et bon. Il répondit avec science, patience et humour aux questions fusant à propos de ces infortunées petites bêtes qu'accompagnaient encore croyances et légendes superstitieuses.

Localisation effectuée par le détecteur de sons, notre guide balayait l'étang de son projecteur puissant et annonçait : une daubentoni au ras de l'eau, une mystacinus un peu plus haut tandis que nous avions simplement vu passer un animal volant, de petite taille...

Ombres processionnaires, nous fîmes lentement le tour de la pièce d'eau. La brume, la végétation, les lumières, le clin d'oeil de la lune dans le feuillage nous plongeaient dans un monde enchanteur, irréel.

- Pour rappel, ces mammifères protégés sont insectivores généralement unipares.

- la pipistrelle est la plus petite (4cm, 8 gr).

- la noctule est la plus rapide et vole à 45 km/h en ligne droite,

- le vol zigzaguant est dû au happement des insectes,

- un système semblable au radar leur indique les proies: c'est l'écholocalisation déterminée par l'envoi et la réception d'ultrasons lancés dans l'espace,

- elles hibernent, et fréquemment la tête en bas, accrochées par leurs pattes pourvues de griffes.

CHAMPIGNONS

La place nous manque pour rendre compte de notre promenade du 10 octobre, conduite par Mrs YERNAUX et MARTIN, et qui fut un grand succès.

DECOUVERTE DU SENTIER 71

En a - t - on parlé de ce sentier appelé aussi sentier du Mayeur. C'est bien celui qui depuis le tout début de la route de La Marache doit nous conduire à l'orée de la forêt de Soignes. Nous suivîmes son trajet, longeant prairies valonnées et terres fraîchement labourées.

Les promeneurs de ce samedi matin 14 novembre étaient heureux de la découverte et du beau temps. Mais... car il y a un mais, nous fûmes obligés d'emprunter pendant quelques centaines de mètres le Vieux Chemin de Wavre puis la route des Marnières. Pourquoi ? Parce que deux propriétaires obstinés ont fermé indûment l'accès du sentier.

Hélas, comme le dialogue n'a pas abouti, l'affaire a été portée devant le juge par le commissaire voyer, nous dit M. Dekkers, responsable du Groupe Sentiers.

Plus loin, nous avons dû passer par la chaussée de Louvain parce qu'un accord n'a pas encore pu être conclu. Là, la responsable espère une conciliation.

Souhaitons une issue favorable pour tous avec l'aide de l'Administration Communale, pour ce sentier pittoresque par ailleurs si bien entretenu.

M.M. LECHARLIER.



Attention, ne laissons pas l'ennui s'installer autour de nos maisons.

Pour parer au plus pressé, on s'aligne sur l'habitude... sur l'inévitable. Soyons pratiques! D'accord, mais pas ennuyeux et pas non plus trop pointus. J'en connais plus d'un qui, échouant de la ville à la campagne, m'ont confié qu'ils ne passeraient plus leur week-end à tondre et à traquer l'ortie et le chiendent. Alors le programme pour le jardin: persistants, couvre-sol et si tout va bien - pour faire joli - un rosier rouge... foncé, très foncé. Aïe!, triste, sinistre! Forcément, la vie s'en ressent, les yeux ne s'accrochent à rien d'autre qu'à la monotonie, à l'uniformité. Alors qu'un simple coup d'oeil aux bois et bosquets tout proches fait respirer plus légèrement au rythme des formes, des couleurs de toute cette calme exubérance. On peut être très pratique, très raisonnable, un rien paresseux... mais pas sans imagination, pas sans ces heureux frémissements de projets annoncés!

SI L'ON CHANTAIT

Si vraiment les hauts "murs" persistants sont indispensables à l'intimité, fort bien, profitons-en pour les faire chanter avec précisément ce qui fait le bonheur des bois et des champs. C'est cela, soyons "champêtres" avec talent et détermination, c'est ce qu'il y a de plus simple à réaliser en doublant la haie de persistants d'arbres, d'arbustes et de plantes colorées. Par exemple: l'érable champêtre, le charme (vous voyez, ça commence bien!), les noisetiers rouges, l'argent des saules (il s'agit de couleur!), quelques aubépines (à tailler), des sureaux, le sorbier, des églantines issues en droite ligne d'un

"gourmand" qui rêvait de redevenir sauvage! Ajoutons des parfums, ceux du chèvrefeuille, des seringats, du lilas, de quelques roses. Sur la lancée, soyons gourmands de petits fruits pour de futurs desserts tout cueillis: groseilles rouges, vertes et blanches, cassis, quelques myrtilles à l'ombre, des petits fraisiers pleins de courage qui "remontent" jusqu'aux premières gelées... des mûres (il y en a sans épines!) et des framboises (à maîtriser!). Parmi les arbres fruitiers, nos pépiniéristes nous guident vers des variétés anciennes issues d'un formidable travail de

recherche. Ces arbres sont actuellement commercialisés, ils existent - selon l'espèce disponible - en différentes tailles. Le goût des vraies pommes et poires de notre pays, les prunes succulentes... Pourquoi pas un bon fruitier devant la haie sombre? C'est beau au printemps, c'est bon plus tard! Enfin, comme un plaisir ne vient jamais seul, offrez-vous le bonheur d'un carré "d'herbes" à deux pas de la cuisine: romarin, thym, fenouil, aneth, sarriette, sauge...un peu, très peu de menthe poivrée (ou l'enterrer avec son pot, sinon elle prendra toute la place) et puis encore pour le gris-argent, le mauve et les abeilles: des coussins de lavande, de santoline ou d'herbe à chat nommée ailleurs : nepeta.

Je pense que le plaisir de vivre en-dehors de la ville passe aussi par la beauté, la sensualité d'un jardin, par ce plaisir plein de surprises d'un espace comblé. Cela retentit sur la vie, doucement mais bien. Tellement mieux qu'un grand mur sombre où peut-être une simple clématite ou deux poussant en toute liberté serait une initiation irrésistible - et horticole - à un peu plus de diversité.

Le billet d'Arlette Vincent

ECHOS

BULLES A VERRE

10 nouvelles bulles pour bouteilles de verre ont été placées à côté des autres et en de nouveaux emplacements.

HUILES DE VIDANGE

3 conteneurs viennent d'être placés au dépôt de la rue de la Closière. Ils sont destinés à recevoir uniquement les huiles de vidange à l'exclusion de tout autre produit. Utilisez des bidons de petite contenance (5 litres maximum) afin de faciliter le versage et de pouvoir mettre les bidons vides dans la partie du conteneur prévue à cet effet.

PRODUITS TOXIQUES

Un conteneur spécial avait été prévu pour le ramassage à dates fixes d'une série de produits dangereux. Une enquête de commodo et incommodo avait été prescrite, mais, les règlements ont changé et une nouvelle demande doit être introduite. Cela signifie que ce n'est pas demain que nous pourrions nous débarrasser de ces produits. Nous demandons à la commune d'organiser, en attendant, une collecte spéciale comme elle l'a déjà fait à plusieurs reprises afin que les habitants puissent se débarrasser de ces nuisances.

Sans cela, ceux qui ont stocké ces matières toxiques en attendant ces collectes, risquent de perdre patience... et de mettre simplement tout à la poubelle !

1 ou 5 SACS - POUBELLE

Les jours de ramassage, nous voyons des maisons devant lesquelles sont entassés 5 ou 6 sacs- poubelle alors que devant d'autres un seul suffit sans que l'importance de la famille soit en cause.

Le budget " immondices " de la commune est chaque année en augmentation, et celle-ci sera amenée un jour ou l'autre à faire payer une partie des frais d'enlèvement. Cette taxe devra être équitable. Elle devra se calculer non par maison mais, par exemple, par sac-poubelle utilisé.

Ceux qui trient, portent bouteilles de verre et de plastique dans les bulles, ceux qui compostent leurs déchets ménagers paieront moins que ceux qui mettent " tout à la poubelle"... et ce sera justice.

BULLES VRAIMENT PLEINES ?

Nous les remplissons mal, si bien qu'elles nous paraissent pleines alors qu'il y a souvent de grands vides inemployés.

Dans les bulles à papier et carton, nous poussons par les trous des cartons que nous avons pliés...et qui, dans la bulle, se redéplient et occupent une grande place. Le niveau monte rapidement, le tas de cartons et papiers apparaît à hauteur des trous et les déposants suivants, croyant la bulle pleine, abandonnent sur le sol ce qu'ils ont apporté. Que faire ?

Tout simplement déchirer les cartons avant de les introduire et pousser vers les côtés gauche et droit cartons et papiers afin de les répartir dans toute la bulle.

NOUVELLES DE NOS SENTIERS

Heureuse nouvelle: le sentier dit "du Bois Theule", en C 3 sur la carte, qui permet de joindre le chemin du Boiteux, a été superbement aménagé grâce à la bonne compréhension du Président du Club 51. On y jouit d'une vue magnifique sur la vallée de Ransbeck. Quelle joie de constater que ce club sportif l'est pleinement !

Il n'en est malheureusement pas partout ainsi: à Plancenot, le sentier 37 au bout du chemin du Bois Impérial et qui descend vers la vallée d' Anogrune, en C 7 sur la carte, fait l'objet d'une obstruction abusive tout à fait illégale.

Ne vous laissez donc pas impressionner par la clôture, empruntez sans hésitation ce passage qui est encore toujours public. Enfin, nous vous rappelons que tous les amateurs de promenades sont les bienvenus à nos réunions SENTIERS, le premier jeudi de chaque mois à 20 h. au Centre Sportif de Lasne.

Pour le Groupe Sentiers
Monique DEKKERS 633 11 28

VENREDI 15 janvier à 20 heures au Centre Sportif de Lasne

En guise de présent de nouvel an
LASNE NATURE
vous invite à une conférence illustrée
d'un diaporama de
DAMIEN HUBAUT

Photographe et Professeur
d'ornithologie à l'Institut des Sciences
Naturelles.

Des photos de toute beauté pour 3
sujets passionnants:

SCHIERMONNIKOOG

Ile de la Frise aux Pays-Bas. Une faune
ailée particulièrement riche: avocettes,
spatules, bécasseaux, chevaliers etc...

MAITRES DE LA NUIT

Les hiboux moyens-ducs

LE MARTIN PECHEUR

De la construction du nid à l'envol
des jeunes.

Réservez votre soirée du 15 janvier.

LE FERMIER A LA BASE DE NOTRE VIE

Parce que nous réagissons à des situations anormales ou dangereuses, certains fermiers pensent que nous sommes CONTRE eux.

Disons tout d'abord que mis à part les gens malhonnêtes et les profiteurs de tout poil, nous ne sommes contre personne, mais en ce qui concerne notre environnement, nous sommes POUR son respect. C'est notre bien le plus précieux, comme il est celui des fermiers.

Il est évident que si notre village devenait une agglomération - dortoir dans le style de certains villages qui nous entourent, il n'y aurait plus de fermiers !

Or, le fermier est pour nous la personne la plus importante de notre société puisque de lui dépend notre alimentation, base matérielle de notre existence.

Nous savons que la situation du fermier est difficile: pris entre la nécessité de rentabiliser son entreprise, l'amour de sa terre et de son travail... et les multiples directives nationales et internationales, il est ballotté de tous côtés. Un jour on l'oblige à développer tel genre de culture ou tel élevage, un autre, d'en supprimer, de réduire sa production ou de mettre des terres en jachère. Il y a de quoi se décourager.

Le fermier subit de multiples pressions. Les marchands d'engrais, de pesticides, les banques, le prennent souvent à la gorge, et il est rarement l'objet de conseils désintéressés.

Si nous tirons la sonnette d'alarme au sujet des pesticides, c'est que leur abus met la santé de tous les êtres vivants en danger. Les pesticides et autres produits polluent l'eau, notre bien le plus précieux, mais cette pollution est aussi, bien sûr, l'oeuvre des industries et des particuliers.

Les fermiers savent que l'eau est de plus en plus polluée, ils savent que plus aucune source de Lasne ne débite d'eau potable, alors, que faire ?

Si nous mettons en garde contre les bouleversements importants du relief du sol, si nous voulons que l'on maintienne les zones humides, les bassins naturels d'orage, ce n'est pas pour ennuyer les fermiers mais, entre autres, parce que cela augmente les dangers d'inondations.

Si nous souhaitons plus de culture biologique, c'est parce que les consommateurs réclament une alimentation plus saine, moins poussée.

Nous aimerions établir un dialogue avec les fermiers, leur donner la parole.

A SUIVRE.

Didier GELUCK



UN OISEAU BLESSE QUE FAIRE ?

Avant de le saisir, observez son comportement.

A-t-il besoin d'être secouru ?

Attention. Certains oiseaux en apparence abandonnés sont encore nourris par leurs parents; ne les enlevez pas à ceux-ci.

Ne mettez pas l'oiseau dans une cage, il risquerait de se blesser.

Enfermez - le dans une boîte en carton.

Gardez - le dans un endroit clos, sombre et aéré.

Évitez toute manipulation inutile.

Apportez - le au centre de revalidation le plus proche. Pour les habitants de Lasne, c'est celui de LA HULPE, 50 avenue du Parc, Tél. 653 43

69. Il s'agit d'un centre agréé, disposant de l'aide d'un vétérinaire. Il est géré de façon tout à fait bénévole.

Si l'oiseau a une aile fracturée, immobilisez celle-ci sommairement en la tenant en position naturelle, le long du corps, à l'aide de papier collant (pas de sparadrap, indécollable des plumes).

Le régime alimentaire dépend bien sûr de la sorte d'oiseaux: pâtée pour chat, jaune d'oeufs dur, boeuf en petits morceaux, vers de farine, fruits, de l'eau (pas de lait) et pour les granivores, les graines appropriées.

Pour un oiseau de proie, protégez vos mains... et couvrez- lui la tête, il se débattrait moins. Ne forcez JAMAIS un rapace à boire, il avalerait de travers.

Mouillez éventuellement sa nourriture composée de morceaux de viande.

Et surtout, portez - le au plus vite au Centre.

GESTES SIMPLES

POUR SAUVER NOTRE EAU...

Ne faites tourner la machine à laver ou le lave - vaisselle que lorsqu'ils sont pleins. A l'achat, comparez les consommations d'eau.



Un robinet qui fuit? Dix gouttes à la minute représentent...170 litres par mois, 2000 par an. Changez plutôt la rondelle de caoutchouc.



Préférez une douche rapide (20 litres) à un bain (jusqu'à 200)



Utilisez un gobelet pour vous rincer les dents, sans laisser couler des litres d'eau.



De l'eau du robinet toujours fraîche? Ayez toujours au frigo une ou deux bouteilles de cette eau.



Installez une chasse de WC à consommation réglable ou, pour diminuer la capacité du réservoir, placez - y une ou des briques qui diminueront le volume d'eau débitée.

Récupérez l'eau froide qui coule avant l'arrivée de l'eau chaude, et utilisez-la pour arroser vos plantes.



Lavez votre voiture avec un ou deux seaux d'eau... plutôt qu'au tuyau d'arrosage.

...ET EN D'AUTRES OCCASIONS

Faites vos courses en emportant votre panier, votre sac, refusez les sacs en plastique.

Chaque fois que c'est possible, achetez des produits en vrac. Le suremballage coûte cher et est souvent superflu. Voyez côté à côté le volume des jouets reçus en cadeau et celui de leurs emballages !

Si vous êtes envahis de messages publicitaires, de mailings de telle ou telle société pour des produits qui ne vous intéressent pas,

renvoyez ces messages dans une enveloppe " port payé par le destinataire" et écrivez à la société la raison de votre refus.

La publicité " Jouets" est très intense en cette saison. N'achetez que des jouets offrant toutes garanties de sécurité et n'oubliez pas que des jouets faits "maison" ou les plus simples sont souvent utilisés plus longtemps que certains jeux sophistiqués.

LE PARC SOLVAY DE LA HULPE EN DANGER

Ce magnifique domaine, bien souvent but de nos promenades est menacé de fermeture, au moins partielle, au public. De nombreuses protestations affluent de toutes parts.

Pour tous renseignements, adressez-vous à

**M. P. GERARD 65 d ,
chemin de Bas Ransbeck
à 1380 OHAIN
Tél.: 354 84 38 775 18 15.**

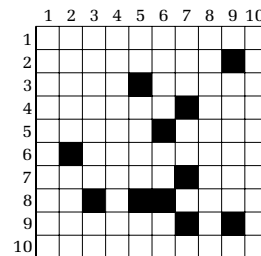
MOTS CROISES

Horizontalement

- Plante dont les fleurs évoquent les instruments de la Passion. /
- Qualifie certains puits. /
- Docteur célèbre mais sans coeur. - Epaulés. /
- Humour. - Organisation internationale en déroute. /
- Coups de main. - Pêle-mêle de chiffres romains. /
- Il produit des empreintes sur le métal. /
- Anatomiste belge. - Déposa mal. /
- Préfixe. - Il a son origine dans le nectar. /
- Poussière de gouttelettes emportées par le vent. /
- Qui devient rare.

Verticalement

- Caractérisé par des racines aériennes. /
- Mit à niveau. - Prénom féminin. /
- Végétation xérophile. - Brome. /
- Grand oiseau des savanes. /
- Sur la Tille. - S'il a sa tête, on peut en faire un sac. - Coutumes. /
- Qu'il en soit ainsi. - Pronom. - Non conforme. /
- Circulent en Roumanie. - Police militaire d'outre-Atlantique. /
- Mouvement se propageant par vagues. /
- On aime en trouver la clef. /
- Tel fut le 12/9/92 (inauguration de la Réserve du Ru milhoux)



Solution du N° 11:

1	L	O	R	I	S	■	B	O	U	C
2	I	K	E	B	A	N	A	■	R	U
3	B	A	T	I	■	I	A	M	B	E
4	E	P	I	S	■	F	L	U	A	I
5	L	I	F	■	G	■	R	N	L	■
6	L	■	■	■	A	D	■	M	I	L
7	U	L	I	G	I	N	E	U	S	E
8	L	A	M	A	■	A	R	R	E	T
9	E	M	B	E	L	L	I	E	■	T
10	S	A	U	V	E	G	A	R	D	E

M.M.L.

SAUVETAGE DE NOTRE PATRIMOINE

Depuis deux ans, la région wallonne encourage, par l'octroi de subsides, la restauration et la rénovation de notre patrimoine.

En 1990, les fontaines furent mises ou remises en honneur. L'année 1991 s'était donné pour but de valoriser le petit patrimoine, c'est-à-dire les bornes, enseignes, horloges, croix et potales.

Avec Mme Leclercq, de l'Urbanisme, j'ai introduit plusieurs dossiers auprès du Ministre wallon de l'Aménagement du territoire, concernant différents monuments de la commune.

Les ouvrages subsidiés et dont la restauration est en cours sont les suivants:

- La croix d'occis de Maransart (voir Lasne Nature n° 4) et celle du chemin de Plancenot,
- Le reposoir du Bon Dieu de Pitié à Couture.
- La chapelle Robert à Chapelle,
- 2 potales à Plancenot: rue de la Bachée et chemin de la Maison du Roi,
- 2 potales à Maransart: Notre Dame du Bon Secours et Sainte Apolline (voir Lasne Nature n°3).

Le nettoyage délicat et minutieux de cette dernière a permis l'apparition presque complète de la dédicace, ce qui m'autorise à la débaptiser. Il s'agit de Sainte Agathe et

non de Sainte Apolline comme l'attestait la croyance populaire.

CETTE CHAPELLE ERIGEE EN
L'HONNEUR DE STE AGATE PAR
JEAN BAPTISTE ... ET UR
SULE JOSEP(HINE) HAINE L'AN D...

Sainte Agathe était la patronne des nourrices, Sainte Apolline, celle invoquée par les futures mères, de là sans doute la confusion entre les deux saintes.

Que ce soit en Brabant, dans le pays de Liège, de Namur, de Luxembourg ou d'ailleurs, le promeneur curieux rencontrera le long des chemins moult de ces petits oratoires, modestes témoins des convictions d'autrefois.

Ils étaient élevés le plus souvent par des particuliers, parfois par la population d'un village reconnaissant d'avoir échappé à une épidémie comme c'est le cas pour la chapelle Notre Dame du Bon Secours à Maransart (1754).

NOUVEAU THEME POUR 92/93

PORTES, PORTAILS ET PORTIQUES

Toute personne ou toute association de même que les écoles sont invitées à participer à la mise en valeur de ce patrimoine.

Précisons l'objet de cette campagne pour éviter tout travail inutile.

Par PORTE, on entend dispositif de fermeture d'un lieu clos (y compris l'encadrement et le seuil).

Le PORTAIL a un aspect plus monumental et peut comporter plusieurs portes.

Le PORTIQUE est une succession d'arcades reposant sur des colonnes ou des piliers. Cette galerie doit se trouver en rez-de-chaussée; comme, par exemple, les remises de matériel agricole.

Tous ces éléments constitutifs de notre patrimoine privé ou public, doivent présenter un caractère esthétique, historique ou exceptionnel et être accessibles (sans autorisation) et visibles de tous.

Lors de vos promenades, si quelque porte, portail ou portique attire votre attention, soyez gentils de nous le signaler.

Nous sommes prêts à vous aider à remplir un dossier que nous pouvons vous procurer ou qu'il vous est possible d'obtenir, ainsi que tout renseignement complémentaire chez

Madame Jacqueline LEMAIRE
avenue du Mont Kemmel, 35
1060 Bruxelles Tel. 02/380 99 49 (même en dehors des heures de bureau).

Les dossiers doivent être rentrés à l'adresse ci-dessus, avant le 30 avril 1993, mais si vous préférez passer par nous, il convient de nous contacter au plus tôt afin que nous puissions préparer avec vous un dossier complet.

Merci de votre collaboration. Le patrimoine est l'affaire de tous.

Françoise BORTELS

(suite de la 1ère page)

Un exemple ? On peut comprendre que certains pouvoirs publics sont habités par deux craintes contradictoires :

1°celle de provoquer, par leur laxisme en matière de déchets, la continuation des scandales régionaux, nationaux et internationaux que tout le monde connaît. Soit dit en passant, cette crainte salutaire concerne également les déchets de classe 3 (terres et gravats de construction). Il est notoire que les déchets réputés inertes contiennent en réalité une part de produits qui échappent à la vigilance des responsables, et qui ne sont pas inertes du tout; ces produits entrent dans la nappe, et on sait ce qui s'ensuit.

2°celle de provoquer, par une trop grande abondance de refus d'exploiter, la continuation de la pratique des dépôts sauvages, incontrôlés, encore plus dangereux que les autres.

Voilà qui explique pourquoi Lasne Nature attache tant d'importance à la réussite d'un projet qu'elle encourage et tente d'accélérer de toutes ses forces. Il

LE PROJET DE DECHARGE POUR UNE SOLUTION DE RECHANGE

s'agit d'un projet, initié par le Député permanent Boucher lui-même, et auquel sont associés l'ADESA et d'autres organismes de défense de l'environnement ainsi que de multiples Services de la Région Wallonne. Il s'agit d'un projet visant à trouver et mettre en oeuvre des solutions neuves et économiquement acceptables pour l'évacuation, le transport, le tri, le recyclage et le stockage des résidus des terrassements et démolitions. Solutions neuves ? Oui, neuves sans doute pour nos régions, mais elles sont en usage depuis bien longtemps dans d'autres pays qui, eux, ne comblent pas de carrières.

POUR ÊTRE TOTALEMENT EFFICACE

De ce projet, nous avons déjà entretenu nos lecteurs dans un précédent bulletin, et nous les tiendrons, bien entendu, au courant de son avancement. On en voit l'intérêt : si le projet est mis en oeuvre,

une issue est trouvée au problème des déchets de classe 3. Les autorités, avec une bonne conscience, refusent l'autorisation d'exploiter les décharges dans les carrières mal situées, l'environnement est préservé...

Soyons réalistes. Ce ne sera pas fait demain, et cela n'ira pas tout seul. Nous aurons peut-être besoin, dans les prochains temps, de l'appui des membres de Lasne Nature et aussi d'autres personnes de bonne volonté, notamment pour empêcher que les autorités soient obligées de statuer trop vite sur le seul cas de la décharge "Troisième", et pour trouver, rapidement, des sites de remplacement.

Nous préciserons de quoi il s'agit. Nous comptons sur cet appui, nous vous en remercions d'avance. Et nous espérons qu'on n'entendra plus de Lasnois mal informés s'en aller répétant : "Lasne Nature ne fait rien, Lasne Nature ne se mouille pas". Si vous en rencontrez, informez-les, voulez-vous ?

Et si vous n'êtes pas d'accord, ou si vous avez quelques autres idées, écrivez-nous. Merci !

Fernand DEBREYNE